

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire enquêteur**

Par une lettre, enregistrée le 23 mai 2025, la maire de la commune d'Herbignac demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *La modification de droit commun n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Herbignac* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- le décret n°2005-935 du 2 août 2005 ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Bernard PACORY, officier de la marine, demeurant à Saint-André-des-eaux (44117), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

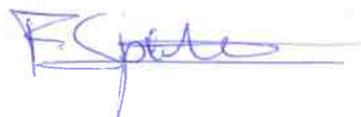
**Article 2** : Monsieur Jean-Claude NORIE, conservateur des hypothèques en retraite, demeurant à Nantes (44300), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

**Article 4** : La présente décision sera notifiée à la maire de la commune d'Herbignac, à Monsieur Bernard PACORY et à Monsieur Jean-Claude NORIE.

Fait à Nantes, le 27 mai 2025.

Par déléation, pour le président,  
La Première Vice-présidente,



Frédérique Specht-Chazottes